

Gilberte PANDARD \*

## La halle aux grains d'Aire-sur-l'Adour

**Résumé** - La nécessité et l'usage d'une halle à Aire-sur-l'Adour sont anciens, mais le lieu et l'édifice ont varié. De ce passé lié au commerce agricole demeure la « halle aux grains », monument emblématique de la ville. Construite par l'architecte Faullain de Banville, inaugurée en 1864, cette halle à deux niveaux permit le négoce et le stockage du blé et des haricots plus particulièrement. Le déclin de cette activité au début du XX<sup>e</sup> siècle conduira, à partir de 1932, à la transformation du lieu en salle de spectacles et cinéma, jusqu'en 1966. L'édifice (inscrit au titre des monuments historiques le 29 octobre 1975) sera restauré de 1992 à 1995 puis de 2011 à 2012. Bel exemple de l'architecture du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est aujourd'hui un espace ouvert pour des animations.

**Mots-clés** - commerce agricole, halle, Aire-sur-l'Adour

Les cités d'Aire et du Mas ont longtemps été séparées, avec des murs d'enceinte distincts, mais constituant une seule communauté civile, dotée d'une cour de justice unique. Sans que l'on sache à quand il remonte, un lieu, en terrain neutre, plat, leur a longtemps servi de point de rencontre, pour les réunions importantes : « *le Camp de Gorre ou Camp de Bégorre* ». <sup>(1)</sup> Les assemblées des magistrats municipaux, les « jurats », s'y tiendront très longtemps (on en trouve les traces dans divers écrits du XV<sup>e</sup> siècle). Césaire Daugé, dans sa publication *Aire-sur-l'Adour*, précise qu'en 1770 « les membres étaient convoqués par les valets de ville au bruit de la caisse en la manière accoutumée ». Jusqu'à la Révolution, ce sera le forum des jurats et le lieu des marchés <sup>(2)</sup>. L'appellation « *camp de Bégorre* » sera remplacée par place des « sans-culottes », lors de la Révolution française ; place Napoléon, durant le Second Empire ; place Thiers, sous la III<sup>e</sup> République ; place du commerce dès le début du XX<sup>e</sup> siècle mais officialisée par délibération en 1950.

Une « *maison commune* », attestée dès 1332, abritait les assemblées sur le Camp de Bégorre, mais aussi les foires et les marchés. En ruine, sa reconstruction sera autorisée par un acte du 4 septembre 1454, signé du comte Guilhem Arramond, seigneur d'Arros, mandaté par le comte de Foix et de Bigorre, vicomte de Béarn, dans le cadre des « *Fors et coutumes* », qui reconnaît les titres « donnant permission à la communauté de ville d'Aire et le Mas de faire corps et tenir marché le mercredi, après le lundi

---

\* 18 rue Jacques Prévert, Aire-sur-l'Adour

marché de Cazères et jour suivant le mardi marché de Barcelonne. Les habitants desdites villes ont promis de bâtir une belle maison commune au lieu où elle était bâtie ». Seize « places » sont accordées pour la construction (une place représente environ la surface d'une maison)<sup>(3)</sup>. D'après C. Sorbets, « La nouvelle construction fut un grand bienfait pour la ville d'Aire qui redevint le principal entrepôt de la contrée ».

Par la suite, plusieurs halles se succéderont. Après celle du camp de Bégorre, l'utilisation d'une halle en ville est attestée, notamment en 1757 par une lettre de l'intendant d'Étigny : « La halle qui suffisait alors est actuellement beaucoup trop petite et ne peut contenir les marchandises qu'on y porte et encore moins le peuple qui fréquente ces marchés de manière qu'on est obligé de se mettre à découvert dans les rues aux injures du temps »<sup>(4)</sup>. Elle est confirmée par un document d'affermage pour trois ans, daté de 1761, en faveur du Sieur Etienne Sorbets « pour 110 livres

par an, dernier enchérisseur lors des criées et publications qui ont été verbalement faites »<sup>(5)</sup>. La halle, qui se situe à l'angle de la Grand'rue et de la rue des moulins (10 à 14, rue Gambetta et 14, rue Victor Lourties à ce jour), contiguë à l'immeuble de M. Samson, est en piteux état. En 1764, un projet de construction (sans doute mené par Louis-François Picault, ingénieur en charge de la généralité d'Auch) est envisagé sur ce site. En 1767, « le plan est encore entre les mains de M. Picault »<sup>(6)</sup>. (Fig. 1)

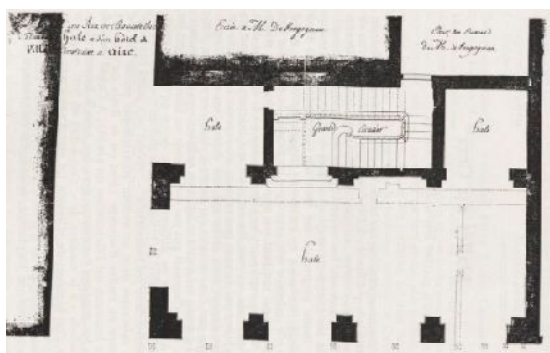


Fig. 1 - Projet de halle rectangulaire en 1764.

Arch. mun. Aire -BB3

Le besoin impérieux d'une grande halle est évident. Lors du conseil municipal du 29 janvier 1771, le procureur juridictionnel expose : « rien n'est plus urgent que d'avoir une nouvelle halle, attendu le péril imminent que court de crouler celle qui existe ainsi que son insuffisance pour contenir le nombre des marchands qui viennent aux foires et marchés (...) ». Louis-François Picault ayant offert à nouveau ses services, le conseil « arrête et décide que le plan de la nouvelle halle et hôtel de ville à construire présenté par le Sieur Picault, ingénieur du Roi, est approuvé et reconnu pour suffisant »<sup>(7)</sup>. Le plan est certes considéré comme suffisant mais il ne se concrétise pas rapidement et la ville ne possèdera, pendant deux années encore, qu'une halle en ruine sise « sur des immondices et des infections ». Les élus se mobilisent et insistent sur le besoin d'une

nouvelle halle située en centre ville. Ils souhaitent pour cela vendre l'emplacement de l'ancienne pour employer le produit de la vente, ainsi que les bénéfices de l'octroi instauré en 1758, à la construction du nouveau

Mais, en 1774, le Sieur Picault informe qu'il ne peut remettre les projets de la construction de la halle pour la somme de 6 000 livres. Le conseil municipal réagit et « nomme M. de Saint Félix, architecte à Saint-Sever, pour faire les plans d'une halle, sur le même emplacement où elle est actuellement, ensemble d'une maison de ville sur le dessus ». Le conseil prévoit d'acheter la maison contiguë appartenant au Sieur Samson <sup>(9)</sup>. La halle d'Arnaud de Saint Félix sera construite mais fournira un espace relativement limité, d'autant plus que le Sieur Samson ne cède pas sa maison <sup>(10)</sup>. (Fig. 2)

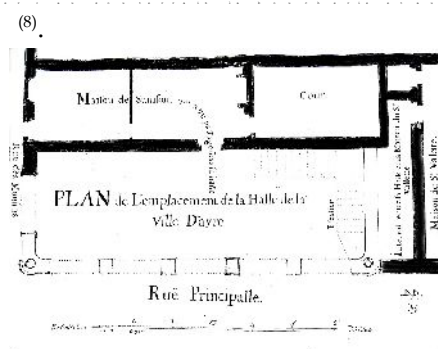


Fig. 2 - Halle proposée par Arnaud de Saint Félix  
Arch. mun. Aire - Délibération BB3

Dans la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle, la production de grains est importante et la construction du pont sur l'Adour, inauguré en 1834, entraîne une augmentation des transactions. Nombreuses sont les denrées produites. S'il y a peu de maïs proposé à la vente, car il sert à nourrir les bêtes dans les fermes, en revanche, selon les saisons, on récolte diverses variétés de grains, des graines fourragères et surtout beaucoup de haricots, dont une partie doit être commercialisée. S'il y a abondance de denrées à vendre, le commerce profite peu à la ville et aux négociants locaux car Aire ne possède pas de véritable halle pour les transactions et le stockage. Les affaires entre agriculteurs et négociants s'effectuent tant bien que mal mais l'essentiel des négociations se traite hors de la cité. Les agriculteurs pâtissent de cette situation qui les oblige à transporter une partie de leur production à l'extérieur, notamment à Garlin.

En 1825, la ville achète un immeuble, rue Gambetta, au sieur Joseph Duberney pour y loger la mairie, une école et une halle. Mais le projet est différé et n'est matérialisé qu'en 1871 (ce ne sera d'ailleurs jamais un marché aux grains). Le maire d'Aire décrit la situation dans sa réponse écrite à une enquête menée par le ministère du Commerce et des Travaux publics en juin 1831 :

*Le blé du pays est préféré à celui du dehors. Garlin, ville intermédiaire entre notre ville et Pau, est le marché où se vendent nos grains. Il se tient 2 fois par semaine (mercredi et samedi).*

*A moins de grêle, la commune produit toujours au-delà de ses besoins. Le surplus est exporté ordinairement dans le département des Basses Pyrénées et quelquefois dans l'Armagnac ou vers Bordeaux. Le taux moyen des exportations peut être évalué à 1 000 hectolitres de froment et 500 de maïs.*

*A Aire, les propriétaires vendent leurs grains dans leurs greniers à des marchands qui le font transporter au marché voisin <sup>(11)</sup>.*

À partir de 1835, sous l'épiscopat de M<sup>gr</sup> Savy, deux bas-côtés vont être ajoutés à la croix latine de la cathédrale. Pour favoriser le commerce des grains, la municipalité va solliciter de l'évêché l'autorisation d'appuyer une halle sur le bas-côté Nord, sur une portion de terrain communal. L'évêque et la « fabrique » (clercs et laïcs chargés de l'administration de la paroisse) font preuve de bienveillance et donnent leur accord bien que ce hangar « masque les jours » du bas-côté et qu'il soit normalement proscrit d'adosser de telles constructions aux édifices religieux. Le maire, Pierre Soubie soumet le projet de halle accolée à la cathédrale, et reçoit l'adhésion du conseil :

*Les marchés acquièrent tous les jours plus d'extension. La halle, telle qu'elle est ne suffit pas pour contenir les marchands qui viennent étaler les objets de leur commerce. Ainsi il est nécessaire de donner un plus grand développement à cet édifice.*

*La partie même de cette halle destinée à l'exposition des grains ne peut continuer à avoir la même destination, soit parce qu'elle est trop petite, soit parce que la grande voirie se trouve obstruée par les charrettes et les chevaux servant à y transporter ces denrées. <sup>(12)</sup>*

Le projet est adopté, plan et devis sont rapidement établis : 2 034,65 F pour une halle-hangar qui comporte 6 colonnes avec un muret en pierre et un plancher en bois de peuplier, qui délimitent bien la zone de négoce <sup>(13)</sup>. En 1836, le chantier définitif sera chiffré à 3 036,67 F suite à l'ajout de maçonnerie, serrurerie, charpente <sup>(14)</sup>. La même année, le maire dotera ce hangar de bancs pour 661,30 F, afin que les commerçants « puissent étaler les objets de leur commerce ». Si cet espace est intéressant par sa localisation, il ne répond toutefois pas complètement aux besoins des négociants et des agriculteurs : la surface utile n'est pas très grande, peu fonctionnelle, sans lieu de stockage, l'accès pour les charrettes est difficile dans cette partie de la ville. (Fig. 3)

#### *Quelques remarques sur l'évolution de cet édifice.*

En 1861, augurant de la désaffection probable du hangar par la ville, M<sup>gr</sup> Épivent, évêque d'Aire et de Dax, demande qu'il soit affecté à l'évêché. Par délibération du 15 décembre 1861, ce bâtiment lui sera cédé gratuitement, compte tenu des avantages que va procurer la halle aux grains pour le négoce et les finances de la commune, mais aussi du fait des bonnes relations entre ville et évêché. La halle reste sur terrain communal et il est stipulé que « la borne-fontaine doit rester adossée au hangar » <sup>(15)</sup>.



Fig. 3 - La halle ouverte sur la rue P. Duprat (actuelle rue Méricam). A. Ducourneau.

En 1864, l'architecte diocésain Jean Sibien précise que le bâtiment est devenu un réceptacle d'immondices et qu'il faut y effectuer des ouvrages pour transformer ce bâtiment en magasin ou dépôt de meubles, en attendant l'exécution de travaux d'agrandissement de la cathédrale et des dépendances <sup>(16)</sup>.

Le bâtiment est détruit puis reconstruit en 1866, mais entièrement fermé, pour y entreposer des sièges et mobiliers divers de la

paroisse, avec un accès direct depuis l'intérieur de la cathédrale. Il est actuellement réservé à l'usage de la paroisse : sacristie, chapelle de jour, accueil des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle.

### I - Création de la halle aux grains

Le maire, Pierre Sousbié, est conscient des difficultés du négoce des grains à Aire et va lancer un grand projet : acheter des terrains afin d'y construire une véritable halle pouvant répondre à plusieurs besoins : procurer aux agriculteurs un marché pour leurs produits, attirer les négociants par un accès facile à un lieu d'échange fonctionnel et fermé, abriter les denrées agricoles par temps de pluie, permettre le stockage dans des greniers loués, ce qui constituera un revenu pour la commune, propriétaire des lieux. La place Napoléon semble un lieu adapté : plat, vaste et central. Il faut toutefois l'élargir et en faciliter l'accès. Un plan d'alignement pour cette partie de la ville est donc déposé et examiné. Le choix envisagé présente d'autres intérêts : améliorer l'accessibilité au grand séminaire, en cours de construction, et vivifier certains quartiers de la ville <sup>(17)</sup>.

Le 16 février 1851, le conseil municipal délibère en vue d'acquérir des terrains et d'ouvrir quatre rues. Sur la place Napoléon, des emplacements seront concédés gratuitement pour des constructions, à charge, pour le propriétaire, de bâtir sur un plan donné.

*Considérant que le quartier dit du moulin en général et la rue des Carces en particulier sont presque inabordable et mal habités, qu'on augmentera la valeur des propriétés qui s'y trouvent situées en les rendant accessibles et que la morale aussi bien que la salubrité ne peuvent que gagner à ce que cette portion de la cité soit mieux percée et plus fréquentée,*

*Considérant que le corps municipal fera une œuvre de convenance et d'utilité publique en ouvrant de nouvelles voies qui rapprochent la population du grand séminaire actuellement en construction,*

*Considérant que les marchés ont pris une telle extension, que les locaux affectés jusqu'à ce jour au commerce des grains sont insuffisants et que dès lors il importe de pouvoir disposer d'une place spacieuse qui soit plus en harmonie avec les besoins de ce genre de commerce qui acquiert de jour en jour un plus grand développement,*

*Considérant que l'exécution du projet proposé par M. le maire est destiné à porter la vie dans des quartiers qui semblaient jusqu'ici abandonnés et qu'elle contribuera puissamment à la prospérité de la ville entière.<sup>(18)</sup>*

La décision du conseil municipal est soumise à l'agrément du ministre de l'Intérieur qui sollicite des compléments d'information, ce qui engendre une réponse votée le 15 juin 1851 :

*Le conseil municipal (...) a été invité à répondre aux observations transmises le 3 mai dernier par Monsieur le Ministre de l'Intérieur à Monsieur le Préfet des Landes concernant la vente faite le 17 novembre 1850 de diverses parcelles de terrains appartenant à la commune d'Aire et il a pris la délibération suivante :*

*Les ressources de la commune ne sont pas en harmonie avec ses besoins et ses revenus sont absorbés par les allocations les plus urgentes : chaque année, diverses dépenses sont indéfiniment ajournées, des travaux importants sont suspendus et l'administration est journellement arrêtée, faute de fonds dans l'exécution des plans les plus avantageux. Ainsi le besoin d'une halle se fait vivement ressentir et malgré son impérieuse nécessité cet établissement qui est voté depuis longtemps est toujours resté à l'état de projet. Le conseil a reconnu que l'ouverture de quatre nouvelles rues et l'agrandissement de la place Napoléon étant d'une utilité incontestable, les plans ont été approuvés par M. le préfet.*

Le maire précise que la vente de quelques parcelles de terrains hors des landes communales, soit 20 hectares sur 800, a été réalisée. « La vente a produit des résultats avantageux puisqu'elle excède de 2 515 F l'estimation ». Le conseil demande, à l'unanimité, que le ministre donne son accord à l'acte de vente du 17 novembre 1850 <sup>(19)</sup>.

Les arguments du conseil municipal sont sans doute convaincants : la ville reçoit un avis favorable de l'État par la préfecture <sup>(20)</sup>. Le projet peut être lancé et la municipalité confie l'étude d'une halle à un architecte de Mont-de-Marsan : Charles Rivière. Élu en 1854, le maire Simon Bié et ses conseillers vont développer leurs idées et confirment qu'ils souhaitent non seulement un local de transactions mais aussi des greniers qui pourront être loués pour procurer des revenus à la commune.

La décision de construction de la halle est votée le 18 février 1855.

*L'administration locale préoccupée de l'exiguïté du local affecté à la tenue du marché aux grains et de l'urgence qu'il y avait de pouvoir disposer d'une place spacieuse, qui fut plus en harmonie avec les besoins de ce genre de commerce, crut devoir adopter, en 1851, diverses améliorations qui lui parurent indispensables dans cet objet. En conséquence, il fut décidé que la place Napoléon serait agrandie et régularisée. Un plan fut aussitôt adopté et il reçut la sanction préfectorale.*

*Monsieur le maire ajoute qu'il a chargé un architecte de dresser les plans et devis de cet édifice et il les soumet à l'approbation de l'assemblée.*

*Considérant que le hangar qui a servi jusqu'à ce jour de halle aux grains est d'une insuffisance notoire pour l'objet auquel il est destiné, et qu'il est adossé au mur septentrional de la cathédrale, contrairement aux instructions ministérielles qui prescrivent formellement de dégager les édifices diocésains de toute construction étrangère.*

*Considérant que pour augmenter la prospérité toujours croissante de la ville d'Aire et donner un plus grand développement à son commerce, il importe de construire une halle vaste et commode et d'y établir des greniers dont le prix de location viendra chaque année accroître le chiffre des recettes municipales. (...)*

*Le conseil délibère qu'une halle aux grains sera construite sur la place Napoléon d'après les plans et devis présentés par Monsieur le maire et qu'il sera procédé incessamment à l'adjudication des travaux qui s'y rapportent sur la mise à prix de 45 105 francs et 42 centimes.*

*L'assemblée s'occupant ensuite des voies et moyens à employer pour solder cette dépense, déclare y affecter : les fonds disponibles, les sommes provenant de la rentrée de biens communaux usurpés dont la concession a été approuvée par décret présidentiel du 16 décembre 1850, et enfin le produit d'un emprunt que le Conseil se propose de contracter dès qu'il y a été légalement autorisé <sup>(21)</sup>.*

Si les élus sont décidés à construire une halle, sa réalisation sera toutefois différée du fait du rejet du projet architectural que présente l'architecte Charles Rivière. En effet, le dossier doit passer par un examen de la commission des travaux publics des Landes. Or, celle-ci émet un avis très négatif, voire sévère.

*Au premier examen, la commission reconnaît que le travail qui est soumis ne remplit pas aux conditions les plus vulgaires auxquelles sont assujetties les constructions publiques et qu'il paraît être rédigé par un homme tout à fait étranger à l'architecture de quoique sur les pièces il prenne la qualification d'architecte de la ville [...] Le rez-de-chaussée comprend la salle de pesage, le logement du concierge, un péristyle ouvert et 7 greniers. Cette disposition peut être admise. Le centre est occupé par un vaste emplacement couvert. Au-dessus des 3 parties du bâtiment, on a projeté un entresol comprenant un certain nombre de greniers. Enfin, le premier étage sur la partie correspondant au péristyle comprend sur toute la façade une grande salle flanquée de deux salles d'attente. Le reste de l'étage et celui correspondant aux autres faces du bâtiment est occupé par des greniers. Enfin, le second étage est exclusivement destiné à des greniers <sup>(22)</sup>.*

*L'élévation de la façade principale est de mauvais goût et les ouvertures circulaires de un mètre de diamètre feront un effet des plus disgracieux. L'élévation des façades de la rue du grand séminaire ne vaut pas mieux que la façade principale : deux fenêtres coupées par l'entresol présentent l'aspect le plus bizarre. Cette disposition met les fenêtres dans l'entresol au niveau du plancher [...] Les façades du Levant et du Couchant présentent les mêmes défauts : elles sont, entre autres, non symétriques à l'arceau extrême du péristyle. Sur les façades du Levant et du Couchant, les escaliers extérieurs coupent en deux les portes d'entrée et constituent une faute grossière aux règles de l'art [...]. Le rédacteur du projet paraît n'avoir du reste aucune notion de l'art de la charpente ;*

*les fermes ayant une portée de 13 m sur le nid et une hauteur de 6 m, elles exigent des pièces de charpente énormes et d'une très grande longueur, exerçant une forte poussée sur les murs. On n'a pas tenu compte de rien de tout cela dans ce projet et on a présenté des fermes très légères, sans liaisons, et les pièces sont agencées presque au hasard [...]. Elle déclare donc que le projet présenté est l'œuvre d'un homme qui n'a aucune connaissance des règles de l'architecture, que l'exécution d'un pareil projet ne présenterait même pas toutes les garanties de solidité désirables, qu'il y a lieu de le rejeter et, qu'en présence d'un ouvrage de l'importance de la halle d'Aire, d'inviter la ville à faire rédiger un nouveau projet par un architecte*

.....<sup>(23)</sup>.

Il faut donc faire appel à un autre architecte. Sans que l'on sache comment il a été choisi, c'est un architecte parisien que l'on sollicite : Auguste Faullain de Banville <sup>(24)</sup>. (Fig. 4)

Il va proposer un plan original qui, sur le plan de l'esthétique, va bien s'intégrer dans la place Napoléon et son environnement ! Le bâtiment octogonal proposé est entouré d'une galerie formée de grandes arcades dont les arcs en plein cintre retombent sur des piliers carrés. Le corps central s'élève au-dessus de la galerie et est percé d'oculi. La halle est surmontée d'un lanterneau qui, outre l'effet décoratif, assure l'aération par des persiennes. La couverture de la charpente en chêne est prévue en ardoise. À l'intérieur un escalier à double volée donne accès à un balcon circulaire qui comprend 7 greniers et le bureau d'enregistrement éclairé par de petites fenêtres <sup>(25)</sup>. Le plan de halle octogonale de l'architecte Faullain de Banville est accepté par le conseil municipal le 10 février 1856, (sous le mandat de Simon Bié). L'édifice prendra le nom de « Halles aux blés », appellation qui sera portée sur la façade principale.



Fig. 4 - Auguste Faullain de Banville

Le conseil municipal accepte le projet dans sa séance du 10 février 1856 :

*Monsieur le maire expose qu'il a été statué dans une précédente délibération qu'une halle aux grains serait construite sur la place Napoléon, (...)*

*Il ajoute ensuite que le plan de cet édifice a été dressé par un architecte ingénieur distingué de Paris et que pour faciliter à M. les Membres du conseil le moyen de se rendre compte dans toutes ses parties comme dans son ensemble, il a cru devoir le faire exécuter en relief, par un ouvrier de cette ville, qui en a réduit les proportions à raison de 4 cm par mètre.*

*Enfin, il soumet à l'assemblée le devis estimatif des travaux à exécuter qu'il résume ainsi qu'il suit : maçonnerie (24 174,15 F) ; charpente (15 239,83 F) ; menuiserie (1 409,10 F) ; serrurerie (4 920 F) ; vitrerie, plâtrerie de l'ouvrage (2 435,44 F) ; sommes à valoir pour dépenses imprévues (4 821,50 F) ; Total de la dépense (50 000,02 F).*

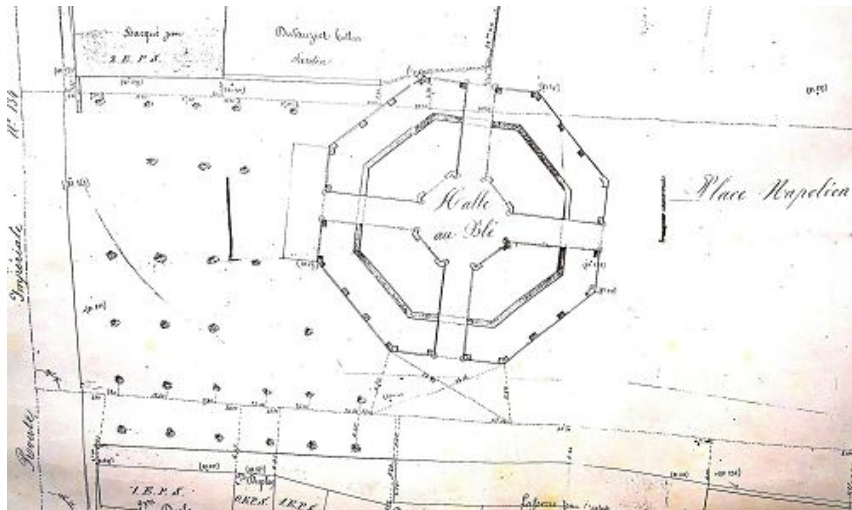


Fig. 5 - Plan général sur la place Napoléon. Arch. mun. Aire - 3 M 21

*Sur quoi : Considérant que le nouveau plan de la halle aux grains ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'élégance et de la régularité, que cet édifice monumental sera un embellissement pour la cité et que les diverses parties qui le composent ayant été distribuées avec une rare intelligence, il satisfera pleinement toutes les exigences de sa destination. Considérant que les prix portés au devis sont en rapport avec ceux qui sont payés par la localité et qu'il y a lieu de les approuver, le conseil municipal est unanimement d'avis d'adopter les plans et devis de la halle aux grains, tels qu'ils sont présentés par le Maire. (Fig. 5)*

*Délibérant ensuite sur les voies et moyens de solder le montant de cette dépense, le conseil déclare y affecter le produit des biens usurpés et celui de deux cents hectares de landes communales et se propose de provoquer l'aliénation. Le maire, Simon Bié<sup>(26)</sup>.*

Lors de la séance du 2 mars 1856 du conseil municipal, le financement du projet sera voté grâce à la vente de landes.

*Considérant que la commune possède 700 hectares de landes et qu'on peut, sans inconvénient, en vendre 200 puisqu'il en restera une quantité plus que suffisante pour l'emploi en libre parcours, dont l'usage est sans utilité et ne profite qu'à quelques familles qui, par suite de leur voisinage, jouissent exclusivement de ce bénéfice.*

*Considérant que la superficie des landes comprennent quatre lieux distincts connus sous le nom de Subéhargues, Lourine, Nautery et Pourin, il convient d'en aliéner cinquante hectares environ dans chacun d'eux afin de favoriser la concurrence et de ménager en même temps les intérêts des divers quartiers.*

*Considérant que la vente sera très favorable aux entreprises agricoles et qu'elle entraînera la mise en culture de parcelles qui sont susceptibles de devenir plus tard des champs ou des prairies fertiles.*

La décision de répartir les terres à vendre sur plusieurs lieux semble judicieuse. Une mise à prix sera fixée ultérieurement, après expertise<sup>(27)</sup>.

### Les artisans

Après adoption par le préfet, le 5 juillet 1858, d'un « devis estimatif des ouvrages à faire pour la construction d'une halle aux grains sur la ville d'Aire sur la place Napoléon » très détaillé, le maire est autorisé par ce dernier à procéder, sur la mise à prix de 42 231 F, à l'adjudication des travaux. Il faut d'abord choisir l'entrepreneur qui assumera la direction du chantier (Fig. 6). Des appels d'offres, par affiches, sont lancés, dans le *Journal des Landes*, à Aire, Mont-de-Marsan et Saint-Sever plus d'un mois avant l'ouverture des plis <sup>(28)</sup>. L'ouverture des soumissions et le choix de l'artisan ont lieu le 17 août 1858, lors d'une commission présidée par François Ducung, adjoint au maire. Trois artisans aturins répondent à l'adjudication au rabais : Raymond Dupont, maître charpentier, s'engage à exécuter les travaux moyennant un rabais de sept centimes pour un franc ; Jean-Baptiste Lasserre, entrepreneur de bâtiments, s'engage à les exécuter à un rabais de trois pour cent sur l'ensemble du prix ; Bernard Touton, entrepreneur de construction propose un rabais de un franc cinquante cinq centimes pour cent. La soumission du Sieur Dupont

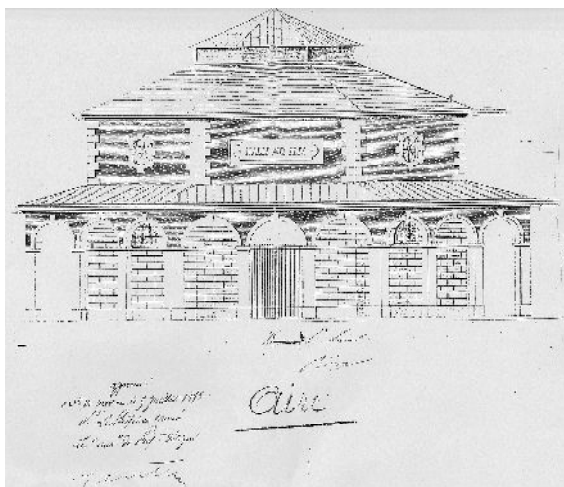


Fig. 6 - Le schéma de l'extérieur présenté par l'architecte.

Arch. mun. d'Aire - 3 M 21

détaillée et rigoureuse pour l'adjudication par corps de métier. Pour tout ce qui concerne les fournitures et leur façonnage, on sent que l'architecte a donné, avec beaucoup de précisions, priorité à la qualité. Rien n'est laissé au hasard.

*La pierre de taille sera tirée des carrières de Geaune, le parement en sera tiré au fin et sans aucune écornure. Les poutres seront en chêne (bois de brin, premier choix et équarries à vive arête). Les poteaux et traverses pour recevoir les cloisons seront également en chêne et en bois le plus sec. Les bois de charpente seront tous de première qualité, équarris à vive arête, assemblés proprement et solidement.*

étant « la plus avantageuse » et après vérification de ses garanties, il est déclaré adjudicataire des travaux pour 39 274 F résultant du rabais de 7 pour cent qu'il a proposé, à charge de se conformer aux clauses et conditions des devis et cahiers des charges <sup>(29)</sup>.

### Un chantier de qualité

La nature et les mesures des matériaux divers qui seront utilisés ont été définis de façon très

*Pour les coupes, l'entrepreneur se conformera exactement au plan en relief exposé à la Mairie. Les ardoises recouvertes du tiers de leur pureau seront clouées sur un lattis de planches bien saines. Le couvert en zinc sera également établi sur un lattis de planches bien saines et bien pointées. Le zinc employé sera du zinc n° 15 ayant 0 m 00103 d'épaisseur, pesant le mètre carré sept kilogrammes soixante-quinze grammes. Les planches seront en peuplier bien sec, assemblées à rainures et languettes, sans aucun jour dans les joints, le parement de dessus sera blanchi au rabot et celui du dessous au riflard.*

*L'entrepreneur demeure chargé de toutes les fournitures, les pointes seront espacées de cinq à six centimètres. La forme et les dimensions de l'escalier seront indiquées plus tard. On verra dans le cours de la construction s'il n'est pas possible d'établir un escalier à deux rampes entre lesquelles on établirait une petite cabine pour bureau et dépôt d'une balance à bascule publique. Les cloisons en claire-voie seront en bois de chêne première qualité bien sûr. Les grillages auront quarante millimètres d'épaisseur sur dix millimètres de largeur et se trouveront renfermés dans des encadrements de un mètre au carré, ayant quarante millimètres d'épaisseur sur cent millimètres de largeur, assemblés à moitié bois à tenon et mortaise aux extrémités. Le vide des claire-voies sera au plus au-dessus des cloisons. Pour correspondre à la corniche en pierre, sera placée en relief une corniche en bois de chêne dont le modèle sera déposé à la Mairie. Les matériaux proviendront des lieux indiqués au devis. Ils seront de la meilleure qualité, parfaitement travaillés et mis en œuvre conformément aux règles de l'art. On ne pourra les employer qu'après qu'ils auront été vérifiés par l'architecte. En cas de surprise de mauvaise qualité ou de malfaçon, ils seront rebutés aux frais de l'entrepreneur <sup>(30)</sup>.*

L'article 27 des charges et conditions qui termine ce devis stipule : Les travaux devront être terminés dans un délai de dix-huit mois. Passé ce délai il sera fait à l'entrepreneur, pour chaque jour de retard, une retenue de quinze francs par jour <sup>(31)</sup>.

#### *Quelques détails sur les adjudications.*

Le 17 août 1858 le maître charpentier Dupont, remporte l'adjudication pour 39 274,83 F. On peut encore admirer aujourd'hui l'extraordinaire charpente taillée à l'herminette, chevillée à la main. La soumission pour le lanterneau vitré qui surmonte la halle est attribuée à Miramont Thibaute, forgeron à Aire, pour la somme de 2 525,11 F, le 15 juillet 1860. La construction des portails par M. Boutan coûtera 3 426,15 F <sup>(32)</sup>.

Lors du conseil municipal du 16 novembre 1862, il est décidé de faire exécuter un pavage intérieur de la halle. Les conseillers municipaux demandent que les trottoirs intérieurs et la galerie soient bitumés. L'architecte du département, Alexandre Ozanne établit le devis d'exécution (soit 3 966,66 F). Le 8 mars 1863, Jean-Baptiste Lasserre, d'Aire, remporte l'adjudication pour 3 808,24 F pour la pose <sup>(33)</sup>. La halle sera réceptionnée le 4 février 1864 sous le mandat de Sylvain Raymond Lafabrie (1863 - 1871).

### Les relations avec les négociants

Dès le 16 novembre 1862, la ville a préparé les futures réglementations d'exploitation et fixe le tarif des droits dans les halles, ce qui vaut pour la halle aux grains <sup>(34)</sup>.

Après avis favorable du préfet des Landes, par courrier du 29 août 1864, une délibération est votée le 25 septembre 1864 pour la mise en ferme des greniers de la halle aux grains, « considérant qu'il importe, dans l'intérêt de la communauté, d'affermier aux conditions les plus avantageuses, les greniers existant au-dessus de la halle aux blés ». Les greniers, même installés sur le balcon circulaire, seront mis en adjudication <sup>(35)</sup>. Mais les locations posent parfois problème et il faut envisager des contrôles par un fermier, ce qu'expose le maire lors de la séance du conseil du 11 novembre 1866.

*Les locations ont lieu quelquefois au mois, quelquefois à l'année, ce qui rend la surveillance et la perception difficiles pour l'autorité municipale. Les négociants trouvant plus commode pour s'affranchir de porter les blés aux greniers et pour s'affranchir aussi de tout droit de location, déposent les grains qu'ils n'ont pas pu vendre dans la halle même, ce qui a été toléré jusqu'à présent dans la crainte de nuire ou de gêner les affaires.*

Pour remédier à tous ces inconvénients et pour conserver à la commune les revenus qu'elle espère des greniers établis, il propose

*« de mettre à l'adjudication la location de tous les greniers, moins un numéro qui demeurera réservé et de mettre en location, muni du droit de déposer dans la halle même les grains destinés à y demeurer d'un marché à l'autre en autorisant le fermier à exiger pour droit de location cinq centimes pour chaque hectolitre ou portion d'hectolitre contenu dans une toile déposé le mardi ou pendant la semaine et exigible toujours, quelque soit le moment du dépôt, le mardi suivant. (...)»*

*Cette mesure favorisera et l'intérêt de la commune et le commerce qui trouvera dans le fermier un homme sûr et responsable des dépôts qui lui auront été confiés. Le maire propose de faire procéder à une adjudication en suivant les formes de droit et sur la mise à prix de 200 F ».*

Par délibération du 6 décembre 1866, après approbation du préfet, la commune confirmera les modalités de « mise en ferme des droits à percevoir sur les greniers ou dépôts faits à la halle aux blés d'Aire » :

*Article 1 - Les greniers qui se trouvent placés au-dessus de la halle aux blés seront administrés et jouis par l'adjudicataire, pour ensuite les affermer comme il l'entendra, à l'exception du numéro trois qui demeure réservé.*

*Article 2 - Qu'il pourra percevoir pour chaque hectolitre ou portion d'hectolitre déposé le soir du marché ou pendant la semaine, à titre de dépôt, cinq centimes par hectolitre qui sera toujours dû le marché suivant. (...)»*

*Article 4 - Que le présent bail sera consenti, sous la réserve faite par l'autorité de se servir de la halle aux blés dans le cas où un besoin serait pour les fêtes publiques.<sup>(36)</sup>*

### La halle prend vie... (Fig. 7 et 8)

*Les jours de marché, la place Napoléon se remplissait de charrettes tirées par des chevaux. Les grilles, ouvertes uniquement lors des transactions, étaient poussées. Le commerce du blé pouvait battre son plein. Il ne fallait guère plus d'une heure pour entendre rouler le tambour à la fin des transactions. Les minotiers avaient fait leur choix, marqué leurs sacs. Ils emportaient le blé ou le stockaient à l'intérieur de la halle sur le balcon, grâce à un monte-charge à poulie. Le commissaire pouvait alors fermer les grilles. Le commerce des grains avait lieu sous le péristyle extérieur qui affichait complet. Jamais on n'avait envisagé de loger les autres producteurs à l'intérieur. L'octogone, cimenté sous son avant-toit, débordait d'apports : assez peu de maïs (qui constituait l'élément essentiel de la nourriture des porcs et des couvées). Mais une quantité abondante de haricots, toutes espèces confondues (cocos, lingots, tarbais...). On venait de très loin pour les acheter. Selon les saisons, on trouvait aussi toutes espèces de graines fourragères » <sup>(37)</sup>.*



Fig. 7 - La halle et sa place envahie de charrettes.

Carte postale 1909. <sup>(38)</sup>

Les femmes étaient absentes du marché aux grains, considéré comme un marché d'hommes. Elles commercialisaient les denrées de leurs fermes (essentiellement poulets, canards, oies, légumes), dans la rue Gambetta, près de la cathédrale. Le marché aux bestiaux, nécessitant de l'espace et de l'eau, se tenait sur les berges de l'Adour, en rive gauche, près du pont (actuel parking des arènes).

Le marché couvert actuel, sera construit en 1911.

## II - Déclin et renouveau

Le début du XX<sup>e</sup> siècle est une période de grands changements. La guerre de 14-18 a envoyé les hommes au front ; la main-d'œuvre manque dans les exploitations agricoles et la production baisse. Les moyens de transport se développent. Nombre d'agriculteurs ou négociants n'hésitent pas à se déplacer pour vendre au meilleur prix blé et haricots. Pour le blé, de nombreuses ventes se font désormais directement à la minoterie. C'est aussi l'essor des coopératives qui vont centraliser les denrées et les transactions. L'activité dans les marchés régresse, notamment à la halle aux grains d'Aire-sur-l'Adour où les greniers sont délaissés.

Pourtant les négociants y sont encore nombreux : des Aturins : Bazot, Castay, Fauqué, Lafourcade, Nansot, Vetu-Latour, Lieux, Lacroix, Manciet. De l'extérieur : Lamothe de Grenade, Larroze de Barcelonne, Tissé du Houga, Macary de Tarsac, Vignaux de Laujuzanx. Le 11 novembre 1928, le conseil municipal constate que l'adjudication pour les droits à percevoir sur la halle n'a pas trouvé preneur <sup>(39)</sup>. Le 20 décembre 1928, il est décidé de percevoir les droits sur la halle en régie, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1929, pour 3 ans, pour un total annuel de 2 650 F. Le gardien recevra une indemnité annuelle de 10 F <sup>(40)</sup>. La halle peut encore fonctionner mais ses greniers n'intéressent plus personne ! Pour en tirer quelques bénéfices, la municipalité loue le rez de chaussée à plusieurs commerçants aturins, pour des activités très diverses, notamment : M. Ardurat et son associé M. Chenou, pour faire stationner des voitures de leur garage ; Rivarez et Ruinaut, pour entreposer des blocs de béton de leur fabrication ; Piot, pour vendre des faucheuses et des râtaeux « La France », avec son employé, Ignace Cornel ; Bazot, négociant en grains, pour y ventiler du maïs ; Couralet, tonnelier, pour entreposer des composites et tonneaux à la saison des vendanges.



Fig. 8 - La halle, vue à l'arrière. Carte postale 1905.

### Une salle des fêtes à Aire ?

Après guerre, la halle est moins utilisée. Or, jeunes et moins jeunes cherchent des distractions. Le 12 février 1922, M. Léon Robert, adjoint, « expose au conseil qu'une salle de spectacles serait de toute utilité. Le 1<sup>er</sup> étage de la halle aux grains semblerait remplir les conditions voulues. Il demande un vote de crédits pour permettre à Monsieur Depruneaux, architecte départemental, déjà consulté à ce sujet, de faire toutes constatations utiles et établir un devis ». 300 F seront votés, mais le projet ne verra pas le jour <sup>(41)</sup>. À la fin des années vingt, les aturins réclament une salle des fêtes et le maire, Émile Labeyrie est sensible à la demande de ses administrés. Lors du conseil municipal du 7 décembre 1930, il présente et défend le résultat de l'étude qu'il a d'ores et déjà fait réaliser par l'architecte de la ville.

*Depuis l'aliénation de l'ancien Hôtel de ville, la commune d'Aire ne dispose plus d'aucune salle où puissent être données des représentations, des conférences, être tenues des réunions éducatives, la salle du conseil municipal pouvant à peine contenir une centaine de personnes. Les élèves des deux écoles primaires supérieures et des écoles primaires publiques, si prospères, ne peuvent bénéficier des saines et instructives distractions (...). La nécessité d'une salle des fêtes ne s'impose pas moins pour la population rurale pour empêcher les jeunes gens et les jeunes filles de la campagne de se laisser attirer par la grande ville. Nous avons successivement étudié dans ce but la transformation de l'ancienne orangerie de l'évêché, puis celle de l'ancien pensionnat, enfin l'édification d'un bâtiment nouveau dans le parc. Nous avons dû abandonner successivement ces projets. Aucun d'eux n'aurait pu être absolument satisfaisant et, surtout, ils auraient nécessité une dépense très considérable à laquelle nous ne pouvions vous demander de consentir. (...)*

*C'est alors que nous avons songé à désaffecter la halle aux grains et à la transformer en salle des fêtes. (...) Située au centre de la grande place du commerce, elle-même au centre de la ville, elle occupe la situation la plus favorable à une salle de réunions. J'ai donc demandé à l'architecte de la ville, Monsieur Ferrero, d'établir un projet succinct de transformation de cette halle en salle des fêtes, ainsi qu'un devis approximatif des travaux.*

*C'est ce projet sur lequel je vous prie de vous prononcer. Il présente les grands avantages suivants : la salle des fêtes sera au rez-de-chaussée ; trois très grandes doubles portes en permettront l'évacuation totale en quelques minutes ; sécurité complète, par suite, dans le cas d'incendie. Une galerie en ciment armé, s'appuyant sur quatre piliers de pierre intérieure, seuls conservés, permettra d'augmenter sensiblement la capacité de la salle qui pourra ainsi contenir 600 places. Seule une scène devra être construite sur une des faces octogonales du bâtiment. Cette scène, qui aura environ onze mètres de côté, formera, lorsque le rideau de fer la séparant de la salle sera poussé, une salle indépendante qui pourra être utilisée spécialement lorsqu'il n'y aura pas de place et servira en particulier de salle de réunions et de répétitions pour les sociétés musicales. (...)*

*J'ai demandé à l'architecte de ne prévoir aucune décoration, comptant la réaliser par la seule application sur les murs intérieurs de quelques moulages de chefs d'œuvre qui seraient achetés au musée du Louvre. D'après le devis établi, cette dépense atteindra 350 000 à 400 000 F. (...)*

*Si Monsieur le préfet veut bien donner un avis favorable à ce projet, la commission chargée au ministère de l'Intérieur de répartir le produit des jeux nous accordera une subvention très importante. Ce n'est que lorsque nous connaîtrons exactement le taux et le maximum total de cette subvention que nous pourrons arrêter définitivement les plans et devis et voter les ressources destinées à parfaire la somme nécessaire.*

*Dès maintenant, je puis vous indiquer que je vous demanderai d'affecter à la salle des fêtes :*

*1° les excédents de recette de la régie d'électricité pendant les 3 derniers exercices (réservés dans ce but), soit de 80 à 100 000 F ; 2° le produit de la vente de la maison de l'appariteur soit 50 000 F environ ; 3° le produit de la dernière coupe extraordinaire de bois, soit 41 000 F. Je vous proposerai de parfaire le complément de la somme nécessaire, soit par l'aliénation de rentes, soit par un emprunt à court terme <sup>(42)</sup>.*

Le projet sera adopté par douze voix contre quatre. L'intervention du maire auprès du ministère de l'Intérieur est efficace puisqu'une subvention de 125 000 F est accordée, le 25 novembre 1831, pour cette transformation <sup>(43)</sup>. Georges Ferrero, architecte du département à Tarbes, dépose un plan et un cahier des charges le 10 janvier 1832, avec un devis de 351 549,77 F, que le maire présente avec une maquette en bois, (réalisée par M. Jean Lugat d'Aire-sur-l'Adour pour 200 F), lors du conseil municipal du 7 février 1832, en précisant que l'aménagement intérieur n'est pas inclus. (Fig. 9)

La commune ayant déjà mis en réserve 316 863,87 F l'aspect financier ne pose pas problème et par aliénation de rentes, elle peut ajouter 34 682,77 F pour assumer entièrement la dépense. Le maire demande



Fig. 9 - La salle des fêtes - Dessin de Jean Lugat - Arch. mun. Aire

aussi de porter à 650 places le projet (au lieu de 456) <sup>(44)</sup>. Le 25 février 1932, il signe les documents pour donner publicité à l'avis d'« adjudication au rabais » qui sera affiché dans les principales communes des Landes.

Le 24 mars 1932, parmi les huit soumissionnaires, c'est l'entreprise Antin frères, de Tarbes, qui est retenue, pour 219 448,30 F, avec une réduction de 30 % sur la soumission d'origine. Le procès-verbal d'adjudication sera approuvé par le préfet le 30 mars 1932 <sup>(45)</sup>. L'architecte G. Ferrero a prévu une importante modification des lieux, pour répondre aux impératifs d'une salle de spectacle qui doit accueillir du public et être dotée du matériel adéquat. Il est prévu aussi qu'elle serve de salle de répétition pour la musique municipale et de salle de réunion (Fig. 10).

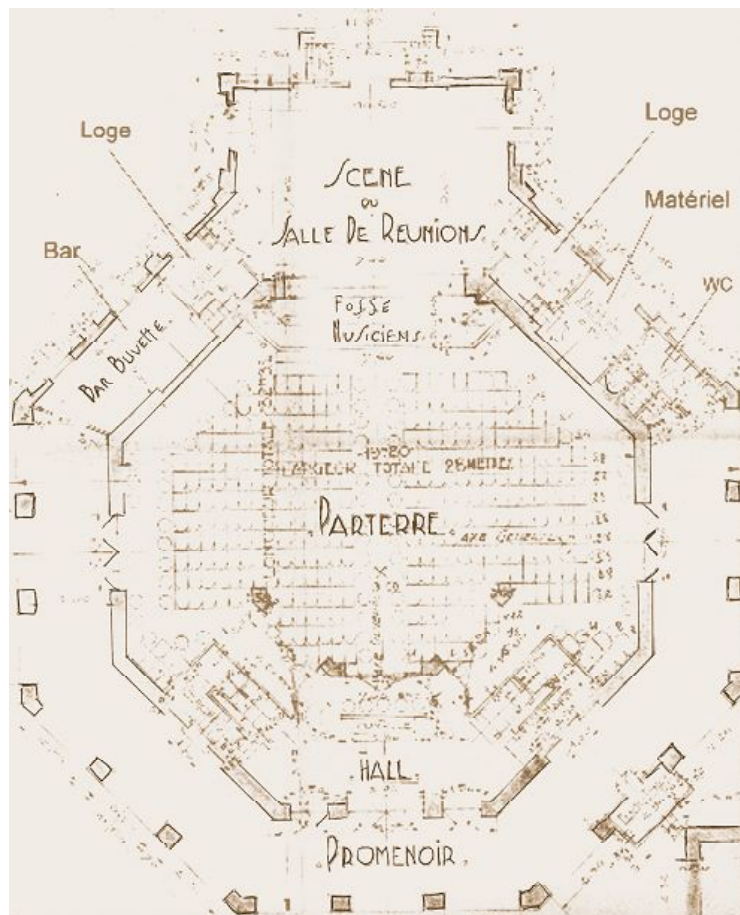


Fig. 10 - Plan détaillé du rez-de-chaussée - Arch. mun. Aire - 3 M 161

Les détails :

Une salle des pas perdus sert d'entrée pour le public. 650 places sont prévues, sur deux niveaux (parterre et balcon).

Une scène est bâtie par addition d'une construction rectangulaire en béton armé, au sud, pour laquelle on perce une baie de 7,50 m x 7 m, avec un escalier d'accès par l'arrière, donnant à l'extérieur sur la place. Cette scène servira de salle de réunion en baissant le rideau (Fig. 11 et 12). De chaque côté de la scène, on ajoute 2 loges d'artistes, un vestiaire, un bar, une chaufferie, un dépôt de matériel, des sanitaires. En contrebas de la scène, une fosse pour les musiciens est implantée. On crée un « balcon » avec deux escaliers d'accès.

Les pieds de la charpente sont coupés et remontés pour dégager l'emprise du cadre de scène. Les corbeaux en pierre sont remplacés par des corbeaux en béton armé <sup>(46)</sup>. Le chauffage est installé par M. Benninger, de Mont-de Marsan pour 16 300 F, mais posera quelques problèmes et les spectateurs se plaindront du froid...« Nous avons tous le souvenir d'un froid glacial en hiver » <sup>(47)</sup>. Le lanterneau et les oculi de forme ovoïde du 2<sup>e</sup> niveau sont obstrués. La couverture est refaite avec des tuiles.

La plaque « halle aux blés » qui avait été posée en façade est retirée. L'entreprise Pouyllau de Dax assumera pour 2 500 F la peinture des arcs en bois de la charpente et pour 4 930 F celle des radiateurs <sup>(48)</sup>.

L'aménagement mobilier, livré par la société Duvergee de Paris comprend 717 sièges : 110 fauteuils pour les premières places, 328 fauteuils à dossiers à pelote, 190 fauteuils à dossier rembourré avec siège en bois, 89 strapontins. Le rideau d'avant-scène en velours de coton, doublé de satinette, est fourni pour 4 000 F <sup>(49)</sup>. Soit un coût total de 11 500 F.

L'entreprise Dutaut et Borde, décorateurs de théâtre à Bordeaux, procure divers éléments de décor de scène : six appliques, un rideau de fond avec un paysage, un rideau ciel et mer, une frise mobile, un salon Louis XV, un cabinet de travail, deux balustrades, un décor de place publique, un puits, deux bancs, une église... associés à du matériel de manœuvre, dont le devis fit l'objet d'une longue négociation, pour aboutir à un accord sur 15 000 F <sup>(50)</sup>.

La halle aux grains ne comporte aucun décor ; Émile Labeyrie, amateur d'art, souhaite embellir la nouvelle salle des fêtes. Conseiller à la cour des comptes, il a des relations à Paris et va s'informer sur les possibilités d'achat d'œuvres d'art.

La ville va commander, en 1932, à la direction des musées nationaux à Paris : 4 moulages en plâtre patiné, reproductions des 4 nymphes de la fontaine des innocents à Paris (Fig. 13 et 14), de Jean Goujon, pour une somme de 2 000 F. Elles seront réparties sur les murs, au niveau du 2<sup>e</sup> étage. Un moulage en plâtre patiné du bas-relief romain Suovetaurilia (sacrifice de taureau, bélier et porc) pour 900 F, destiné à l'entrée <sup>(51)</sup> (Fig. 15).

Une inscription en latin sera apposée au-dessus de la scène (toujours visible) <sup>(52)</sup> :

« EN 1932, LES EDILES ATURINS ONT RESTAURE CE BATIMENT, EDIFIE EN 1857 POUR MERCURE ET L'ONT DEDIE AUX MUSES ».



Fig 11 et 12 - Parterre et balcon - Arch. mun. Aire - 11 M 161 - À gauche, le local de projection



Fig. 13 et 14 - Nymphes

Fig. 15 - Suovetaurilia

Par adjudication, la salle des fêtes a été donnée en concession à Joachim Grasset (Fig. 16), directeur de théâtre et impresario à Bayonne et Bordeaux, lors du conseil municipal du 14 octobre 1932, au cours duquel est validé un cahier des charges détaillé (extrait ci-après).

*La ville percevra un pourcentage de 10 % sur les représentations théâtrales et 5 % pour le droit des pauvres. La salle sera mise à la disposition gratuite du maire douze soirées et douze dimanches après-midi. Le concessionnaire devra disposer de deux appareils afin que les films puissent se succéder sans interruption <sup>(53)</sup> (...)*



Fig. 16 - Joachim Grasset

Lors du conseil municipal du 6 avril 1934, « le maire expose que la salle des fêtes est complètement terminée, que les comptes sont totalement arrêtés et que le montant total de la dépense s'élève à la somme de 378 913,13 F » <sup>(54)</sup>. L'exploitation n'ayant pas le succès qu'il avait escompté, M. Grasset demanda l'annulation de son contrat dès mai 1934, en arguant notamment de la mauvaise qualité de l'acoustique et de l'appareil de projection. Plusieurs concessionnaires se succèdent : Dufillo, de Dax en 1935 ; Vandal, de Mont-de-Marsan, en 1941 ; Dattas, de Mont-de-Marsan, en 1949 ; Bessay, d'Aire-sur-l'Adour, en 1952 ; Tardé, d'Aire-sur-l'Adour en 1954 ; M. Cazade, de Grenade, en 1956. En octobre 1964, M. Cazade fonde une société avec M. Labarthe, d'Aire-sur-l'Adour (opérateur depuis 1939 avec M. Beaumont) pour l'exploitation du cinéma, qui prend fin en 1966, date à laquelle M. Labarthe ouvre le cinéma « Rex », avenue des Pyrénées.

La salle de spectacles montre, au fil du temps, des altérations et, en 1948, le conseil municipal délibère pour entreprendre des travaux :

*Le théâtre municipal ne peut continuer à être exploité dans son état actuel. D'importants travaux de restauration doivent être entrepris d'urgence et notamment un plafond doit être reconstruit afin d'améliorer l'acoustique et faciliter le chauffage de la salle en hiver. D'un projet établi en commun par MM. Lagüe et Dubedat, architectes, en collaboration avec M. Brillouin, spécialiste de l'acoustique, il ressort que le coût des travaux s'élève à 1 605 000 F <sup>(55)</sup>.*

À partir de 1949, divers travaux seront réalisés par des entreprises aturines, notamment les peintures extérieures par Jean Dedieu, le solivage en chêne avec pose de lambris dans le péristyle, par l'entreprise Desbats, les peintures intérieures par Roger Dumont... Le plafond sera décoré en staff par la société Lamothe de Bayonne.

### **La fin d'une histoire**

Mais au fil du temps la salle vieillit et ne procure pas le confort que les spectateurs espèrent. Les équipements cinématographiques sont devenus obsolètes. En 1966, l'activité cinématographique cesse <sup>(56)</sup>. L'intérêt architectural de l'édifice lui-même est malgré tout reconnu et la halle aux grains sera inscrite au titre des monuments historiques le 29 octobre 1975.

### **Première restauration**

À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, on constate que l'important patrimoine aturin se dégrade. Durant plusieurs années, État et commune vont unir leurs efforts pour le restaurer, tant pour le préserver que pour en faire un élément de la politique culturelle et touristique. En 1991, le maire, Robert Cabé, et son conseil décident d'entreprendre la rénovation de la halle aux grains. Le dossier est confié à Michel Cantal-Dupart, architecte parisien, originaire des Landes.

Restaurer, certes, mais avec un tel édifice, quel projet adopter ? Il est désormais exclu de masquer la belle charpente en chêne, chef-d'œuvre des compagnons du XIX<sup>e</sup> siècle, mais la hauteur du bâtiment rend difficile un aménagement et l'efficacité d'un chauffage. L'édifice est trop grand pour certaines activités (on y a envisagé un office du tourisme), trop petit pour d'autres. Les activités culturelles modernes impliquent des surfaces et des équipements que la halle ne peut fournir. Les normes de sécurité et d'accès aux handicapés nécessitent des zones d'accès assez vastes, qui compliquent le choix d'une activité pour un tel lieu.

C'est un monument inscrit à l'inventaire des monuments historiques, situé dans un périmètre protégé. Il est soumis à l'avis des architectes des bâtiments de France et aux directives qu'ils peuvent imposer.

La décision est prise de « vider la coquille » et de créer un espace « ouvert », avec un nouvel usage : lieu de réunion, d'animations diverses, marchés artisanaux, brocantes, repas en plein air... La charpente va être mise en valeur. (Fig. 17)

Un projet d'aménagement paysager sur l'ensemble de la place est étudié mais il ne verra pas le jour.

Pour renforcer la notion d'espace ouvert, y compris dans l'environnement de la place, il est prévu de démolir deux maisons (cadastre n° 23 et 24) qui sont particulièrement vétustes. Il est ainsi possible de créer une placette qui fait le lien entre halle et canal. Un bar renforcera ultérieurement l'animation du lieu (Fig. 18).

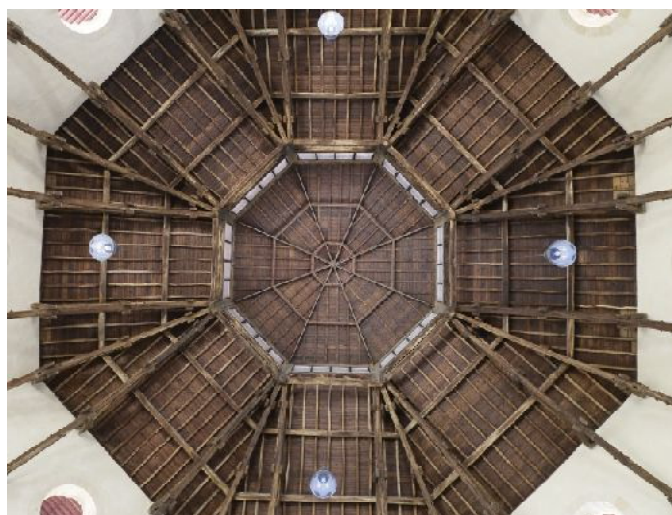


Fig. 17 - La charpente en chêne du XIX<sup>e</sup> siècle.

C'est une transformation complète qui est proposée. M. Cantal-Dupart, pour restituer un lieu ouvert, très apuré, prévoit d'abattre entièrement les balcons, le plafond, les décors ; de supprimer les portes et les escaliers, la scène, toutes les installations destinées aux animations et aux services ; de reprendre les façades avec un enduit à la chaux ; de poser des dalles en bois sur le sol. Mais cette proposition ne sera pas retenue. Le chantier est prévu en tranches pluriannuelles. En 1992-1993, la halle est dépouillée de tout aménagement intérieur. La démolition est assurée par l'entreprise Roy, de Puydesseaux, pour 306 237,06 F<sup>(56)</sup>. (Fig. 19)

En 1994, la charpente et la toiture sont restaurées pour 390 000 F par l'entreprise Desbats, d'Aire, qui crée également un faux-plafond en chêne sous l'avancée sud, au niveau de l'ancienne scène (Fig. 20). Des dalles en cuivre pour les descentes pluviales sont posées, pour 52 285,99 F. En 1995, la restauration des parois avec traitement anti-graffiti est menée pour un coût de 2 176 443 F par l'entreprise Tué, de Figeac. Celle-ci assume aussi la démolition du bloc sanitaire intérieur. Le bâtiment est mis en lumière par l'installation de 16 projecteurs sous le péristyle, par l'entreprise Enertech, de Dax, pour un devis de 56 394,30 F. Un traitement insecticide et fongicide des bois se révèle indispensable. Il est effectué par l'entreprise SESAPA, de Surgères, pour 65 236,82 F. Dans la partie supérieure, le chantier inclut l'ouverture des colombages, qui sont compensés par du vitrage et l'installation de persiennes. Le remplacement du paratonnerre, est confié à l'entreprise Laumaillé, de Tarbes, pour un coût de 23 940 F. Les travaux s'élèvent à 3 580 535 F. La ville recevra des aides publiques à différents niveaux : ministère de la Culture (150 000 F), ministère de l'Intérieur (150 000 F), Conseil régional d'Aquitaine (100 000 F), Conseil général des Landes (250 000 F).

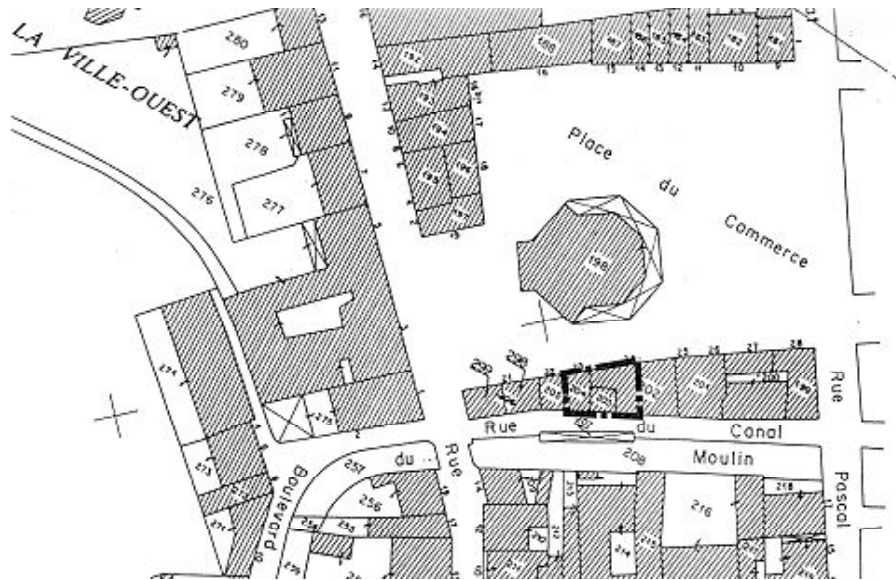


Fig. 18 - Position sur la place - Plan cadastral M N° 1 - 1824 / 1854.



Fig. 19 - Démolition des escaliers menant au balcon et au local de projection  
Photothèque de la ville d'Aire



Fig. 20 - Restauration des façades  
Photothèque de la ville d'Aire

### **Le dernier « toilettage »**

Mais dès les années 2000, de nombreuses dégradations apparaissent, qui justifient d'autres travaux. En 2004, l'architecte Étienne Lavigne, de Pau, est retenu par le maire, Robert Cabé, pour élaborer un diagnostic et proposer une rénovation de l'ancienne halle. Outre les travaux de préservation, il s'agit, selon l'architecte, « de confirmer l'édifice dans une fonction polyvalente de place couverte, en accord avec sa typologie architecturale d'origine et de réaliser un ensemble d'aménagements pour favoriser la réutilisation et la mise en valeur ». Il constate que les pigeons de la ville, en grand nombre, ont élu domicile à l'intérieur de la halle. Leurs déjections sont particulièrement préjudiciables pour les poutres en chêne de la charpente, et même pour l'enduit des murs.

De plus, lors de la première restauration, le balcon de ceinture qui existait autrefois pour stocker les grains en hauteur, à l'abri de l'humidité et des rats, a été démoli. Le fait d'enlever cette ceinture a créé des désordres dans la structure qui mettent en péril l'édifice. Il élabore un projet très détaillé pour préserver la halle et permettre son utilisation. Ses préconisations, validées par le conseil municipal, permettent une consultation des entreprises en 2010 <sup>(57)</sup>.

Les travaux de restauration et de mise en valeur de la halle aux grains vont porter sur les années 2011 et 2012, répartis en 4 tranches. L'installation d'un système électro-répulsif contre les pigeons, a été choisie pour préserver maçonnerie et charpente. Il est complété par un filet dans la partie supérieure. Le travail sera mené par l'entreprise « Pigeon propre », de Toulouse, pour un coût total de 27 922,44 € <sup>(58)</sup>. C'est un important travail de réhabilitation intérieure et extérieure qui inclut la révision des couvertures (nettoyage et remplacement de tuiles et nettoyage des gouttières), que va assurer l'entreprise « les compagnons de Saint Jacques », de Bayonne, pour un coût de 417 027,48 €.

Deux chaînages (en rouge sur la photo) sont réalisés pour « ceinturer » l'édifice : un chaînage dans la partie supérieure de la halle, en fibre de verre ; un chaînage en béton armé, au niveau de l'ancien balcon, pour le maintien général. Les parements intérieurs sont réhabilités. Les nombreuses fissures sont bouchées ou agrafées, surtout au niveau des oculi. La charpente en chêne, très dégradée, est nettoyée et révisée, de même que la couverture en tuiles.

Les murs intérieurs et extérieurs sont recouverts avec un enduit au mortier de chaux (matériau généralement préconisé sur les monuments historiques), puis avec un badigeon au lait de chaux et subissent un traitement anti-graffiti (Fig. 21). Les toilettes extérieures sont supprimées. Un gros effort est fait également au niveau du péristyle (Fig. 22) :



Fig. 21 - Travaux intérieurs.  
Arch. mun. Aire - Dossier Lavigne



Fig. 22 - Péristyle. Photo M. Pandard

les pierres des piliers sont rejointoyées et nettoyées, le sol est recouvert avec du béton désactivé et des pierres sont posées en bordure pour bien tenir l'ensemble et renforcer l'effet décoratif.

Pour achever la mise en valeur de la halle, un chantier d'électricité sera mené pour 77 692 € par l'entreprise SERTELEC et le SYDEC, tous deux de Mont-de Marsan. Des armoires électriques sont installées. Un double éclairage est créé : éclairage « classique » (qui valorise en particulier la charpente chaque soir) ; éclairage « spécifique » des animations (projecteurs divers en particulier). On ajoute aussi deux projecteurs spéciaux pour faire ressortir la plaque en latin posée lors de la transformation en salle de spectacles et qui a été conservée. Le total de la restauration s'élève à 1 222 759,90 €. Deux subventions seront perçues : l'une de 39 079 € de l'État, au titre des monuments historiques inscrits et l'autre de 32 827 € du conseil général des Landes.

*De sa construction jusqu'à nos jours (Fig. 23), la halle aux grains s'est imposée comme un point fort du patrimoine de la ville d'Aire-sur-l'Adour.*

---

**Notes**


---

- 1 - On ignore l'origine de cette dénomination. Une explication pourrait venir de la présence, durant plusieurs siècles, des Vascons, un des peuples de Novempopulanie, qui auraient appelé ainsi le lieu à cause de ses terres colorées (gorre = rouge en basque).
- 2 - Sur cet espace, seront construits le premier collège à partir de 1554 et un séminaire à partir de 1661 (approximativement à l'arrière de l'actuelle halle). J. Bonhomme
- 3 - Archives municipales d'Aire -1454 - AAI N°5
- 4 - *Bull. Soc. Borda*, 1940, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> tr.
- 5 - Archives municipales d'Aire - 29 novembre 1761 - CC5
- 6 - Archives municipales d'Aire - 28 janvier 1767
- 7 - Archives municipales d'Aire - Conseil du 29 janvier 1771
- 8 - Archives municipales d'Aire - Conseil 21 novembre 1773
- 9 - Archives municipales d'Aire - Délibération du 28 août 1774
- 10 - L'architecte percevra 200 livres d'honoraires. Archives municipales d'Aire - Délibération BB3
- 11 - Archives municipales d'Aire, enquête juin 1831
- 12 - Archives municipales d'Aire - Délibération n° 30 du 2 août 1835
- 13 - Archives municipales d'Aire - Délibération n° 39 du 10 novembre 1835
- 14 - Délibération 25 mai 1836 - Archives dép. des Landes - 2.-O-30
- 15 - Archives municipales d'Aire - Délibération N° 78 du 15 décembre 1861
- 16 - Archives municipales d'Aire - 28 septembre 1864
- 17 - Les municipalités successives s'efforceront de faciliter l'accès à la halle. En 1885, on note le percement d'une rue pour relier la place, devenue place Thiers, à la place des graverots (bord d'Adour) par achat de terrains. Archives municipales d'Aire - Délibération du 16 août 1885
- 18 - Archives municipales d'Aire - 3 M 21
- 19 - Archives municipales d'Aire - Délibération du 15 juin 1851
- 20 - A diverses reprises, la ville fit des acquisitions auprès des riverains de la place Napoléon. Notamment en juillet 1851, achat de terrains, principalement des jardins, auprès de 14 propriétaires, soit 31,3 ares pour la somme de 6 120,20 F ; en octobre 1851 : 19 ares 30 centiares pour un total de 2 868 F ; en novembre 1854 : acquisitions de 13,5 ares pour 2 664 F.
- 21 - Archives municipales d'Aire - Délibération du 18 février 1855
- 22 - Au rez de chaussée, au moins 120 m<sup>2</sup> ; à l'entresol, au moins 200 m<sup>2</sup> ; au premier, au moins 240 m<sup>2</sup> ; au second, au moins 320 m<sup>2</sup> ; Surface totale 880 m<sup>2</sup>.
- 23 - Archives municipales d'Aire - Commission des travaux publics des Landes - 4 avril 1855. Petite compensation pour Charles Rivière : par délibération n° 444 du 7 avril 1858, le conseil municipal lui confiera le suivi du chantier de construction de la halle.
- 24 - Fils d'un notaire royal, est né le 24 janvier 1823 à Ygrande (Allier). Il a exercé sa profession dans diverses villes, dont Marseille. Architecte des armées et de la ville de Paris, il est maire à Montesson (Yvelines) de 1866 à 1870 et de 1881 à 1887 où il a construit la mairie, la salle des fêtes et le cimetière. Il décède le 8 déc. 1901.
- 25 - Un monte-charge à poulie permet de hisser les grains au balcon après pesage sur bascule.
- 26 - Archives municipales d'Aire - 10 février 1856 - Procès-verbal N° 371
- 27 - Archives municipales d'Aire - Délibération N° 273 - 2 mars 1856
- 28 - Archives municipales d'Aire - 3 M 21

- 29 - Archives municipales d'Aire - Délibération 17 août 1858 - 3 M 21
- 30 - La lanterne, les grilles pour les portes et le pavage ne sont point compris dans l'adjudication et feront l'objet d'adjudications partielles ainsi que les dalles et les tuyaux de descente pour les eaux pluviales.
- 31 - Archives municipales d'Aire - 3 M 21. La qualité de la construction est indéniable et lui garantira une longue vie. 70 ans après, le maire dira que « murs et charpente sont en excellent état ».
- 32 - Archives municipales d'Aire - 3 M 21
- 33 - Archives municipales d'Aire - 3 M 21. Selon Pierre Boudre, historien local, le pavage central était en galets de l'Adour.
- 34 - Archives municipales d'Aire - 2 L 11. « Grains, graines et farines. Pour chaque toile jusque et y compris la contenance d'un hectolitre en blés, maïs, graines et grains de toutes natures, en sortes, en farines ou concassés, légumes secs, châtaignes, glands, pommes de terre, etc... occupant ou étant censé occuper 25 décimètres carrés (0,05 F). Pour chaque hectolitre ou fraction d'hectolitre en plus contenus dans la même toile ou dans des toiles différentes, occupant ou étant censé occuper 25 décimètres carrés en plus (0,05 F). Les chars stationnant aux abords de la place Napoléon ou sur toute autre partie de la voie publique et venus pour mettre en vente les denrées sus-désignées paieront pour chaque hectolitre ou fraction d'hectolitre placé sur les dits chars (0,05 F) ».
- 35 - Archives municipales d'Aire - Délibération 25 septembre 1864 - N° 230
- 36 - Archives municipales d'Aire - Délibération 6 décembre 1866 - 2 L 16
- 37 - Archives G. Pandard : récit de Pierre. Boudre, historien local
- 38 - La carte ci-dessus (un jour de réquisition par l'armée) traduit bien ce que pouvait être l'animation de la place avec les charrettes, certains jours de marché.
- 39 - Archives municipales d'Aire - 11 novembre 1928 - 3 M 21
- 40 - Archives municipales d'Aire - 20 décembre 1928 - 3 M 21
- 41 - Archives municipales d'Aire - 12 février 1922
- 42 - Archives municipales d'Aire - Délibération 7 décembre 1930 - 11 M 161
- 43 - Archives municipales d'Aire - Courrier du Préfet -11 M 161
- 44 - Archives municipales d'Aire - Délibération 7 février 1932 - 11 M 161
- 45 - Archives municipales d'Aire - Procès-verbal 11 M 161
- 46 - Archives municipales d'Aire - 2 R 31
- 47 - Archives G. Pandard, récit de Pierre Boudre. Dès 1938 M. Dufillo, concessionnaire, alerte le maire sur l'urgence d'améliorer le chauffage pour ne pas faire fuir les spectateurs. Un faux plafond est posé en 1949 par l'entreprise Lombardi d'Arudy.
- 48 - Archives municipales d'Aire - 11 M 161
- 49 - Archives municipales d'Aire - 11 M 161
- 50 - Archives municipales d'Aire - Courrier 4 juillet 1933 - 11 M 161
- 51 - Archives municipales d'Aire - 3 M 161. Instructions de G. Ferrero : « le bas-relief devra être placé dans la salle des pas perdus, face à l'entrée, à 2,30 m du niveau du sol, bien exactement au milieu ». (Archives municipales d'Aire 11 M 161).
- 52 - Lors de l'inauguration officielle par Vincent Auriol, le 29 mars 1937, ministre de Léon Blum, Émile Labeyrie avait loué un projecteur pour éclairer tout spécialement l'inscription en latin. Archives G. Pandard, propos de Pierre Boudre, historien local.
- 53 - Archives municipales d'Aire - 3 R 31

- 54 - Archives municipales d'Aire - Délibération du 6 avril 1934
- 55 - Archives municipales d'Aire - Délibération du 5 mai 1948
- 56 - Des animations très diverses s'y poursuivront jusqu'au début des années 80.
- 57 - Le Crédit Agricole d'Aquitaine s'impliquera dans le projet par un mécénat de 200 000 F
- 58 - Architecte et élus ont rejeté le projet de pigeonniers de proximité qui avaient été imaginés dans un premier temps.
- 59 - Le système fut particulièrement efficace et les pigeons désertèrent l'intérieur de la halle.

---

**Bibliographie**

---

- BONHOMME J., 1869, *Le collège et le séminaire d'Aire*, Paris, Éd. Dumoulin, 103 p.
- DAUGÉ C., 1985, *Aire sur l'Adour*, Dax, Imp. Pémartin, 60 p.
- DUCOURNEAU A., 1844, *La Guienne monumentale*, Bordeaux, Imp. Coudert, 182 p.
- SORBETS C., 1896, *Histoire d'Aire sur l'Adour*, tome 2, Paris, Éd. Chaudron, 137 p.

Je tiens à remercier Sandrine Bougue, agent du patrimoine à la mairie d'Aire-sur-l'Adour, pour l'aide qu'elle a bien voulu m'apporter lors de mes recherches dans les archives de la ville.



Fig. 23 - La halle aux grains de nos jours. Photo M. Pandard